



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 33 - Centre Technique Municipal - Restructuration de l'atelier de maintenance automobile - Validation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle

Centre Technique Municipal

Restructuration de l'atelier de maintenance automobile

Validation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

1 - Contexte et enjeux

L'atelier de maintenance auto du Centre Technique Municipal d'une surface utile de 4 200 m² a été construit en 1962.

Ce bâtiment comprend les espaces suivants :

- Réception - Bureaux,
- Ateliers (Diagnostic, Mécanique générale dont le secteur Pneumatiques, Vidanges, Carrosserie-Peinture et Deux temps) et locaux annexes,
- Magasin de pièces mécaniques,
- Vestiaires - Sanitaires,
- Réfectoire.

L'équipe est composée d'une trentaine de personnes : un responsable de l'atelier, cinq chefs d'ateliers (Diagnostic, Mécanique générale, Carrosserie-Peinture et petits matériels), quatre magasiniers et vingt carrossiers-métalliers.

Le parc regroupe les véhicules des trois collectivités CAGB, Ville et CCAS, comptabilisant à ce jour 730 cartes grises (légers, utilitaires, poids lourds et bennes à ordures ménagères, remorques).

Ce bâtiment de type industriel est constitué d'une structure métallique, d'un bardage métallique et d'une couverture en fibrociment amianté ainsi que la double peau des parements extérieurs.

Il présente de nombreux désordres dus notamment au vieillissement (vétusté de la couverture) et à la nature du sous-sol (désordres structurels au niveau des dallages). De plus, les postes de travail nécessitent des réaménagements permettant de prendre en compte les évolutions réglementaires des métiers et d'améliorer l'ergonomie des postes de travail.

La Direction Parc Auto Logistique a travaillé avec le Département Architecture et Bâtiments pour aboutir à un projet qui conserve les priorités d'amélioration des conditions de travail, tout en prenant en compte les besoins indispensables. La mise aux normes du bâtiment (incendie, ventilation...) et la rénovation de l'outil de travail aux techniques actuelles ont guidé la réflexion.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par la Ville de Besançon.

2 - Programme

Les travaux projetés consistent à la restructuration du bâtiment existant où 26 postes de travail seront aménagés sur une surface totale de 3 700 m² décomposée de la manière suivante :

- Déconstruction et reconstruction du secteur Ouest (2 350 m² soit 1 800 m² rez-de-chaussée et 550 m² étage).
- Rénovation du secteur Est situé entre le pignon Est et l'accès des véhicules au niveau de la réception actuelle (1 350 m² rez-de-chaussée).

La reconstruction du secteur Ouest permet de s'affranchir des contraintes de l'existant et d'optimiser les surfaces :

- Espacement et hauteur des portiques de la charpente métallique plus adaptés aux gabarits des PL et BOM,
- Suppression de la circulation centrale (accès en façade),
- Renforcement de la charpente avec remplacement de la couverture et isolation du bâtiment,
- Décapage de la peinture au plomb sur la charpente,
- Réalisation du dallage en une seule fois.

Ainsi, cette reconstruction permet de réduire la surface actuelle de 300 m² tout en conservant les espaces de travail et de réaliser des économies de coûts de fonctionnement (bâtiment isolé...).

Ces travaux seront réalisés en une seule phase avec un transfert de l'activité pendant les travaux.

3 - Evaluation et calendrier

La maîtrise d'œuvre de cette opération est réalisée par le Département Architecture et Bâtiments.

Etudes été 2016/été 2017 : 13 mois y compris validations des différentes étapes

Travaux :

- De mars à juin 2017 : aménagement des locaux provisoires pour accueillir les activités pendant les travaux :
 - o Au CTM dans le sous-sol du bâtiment «magasins» pour l'atelier «Mécanique»
 - o A l'orangerie pour l'atelier «Deux Temps»
 - o Aux Prés de Vaux (deux postes de travail temporaires)
- Été 2017 : transfert de l'activité dans les locaux provisoires
- Septembre 2017 à début 2019 : réalisation des travaux de l'atelier auto en une seule tranche.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 5 millions d'euros TDC (toutes dépenses confondues), y compris le relogement de l'activité pendant les travaux. Les dépenses seront prélevées sur la ligne 23.020.2313.007016A.33000.

4 - Financement de l'opération

- Le financement prévisionnel de l'opération (montant HT)

Une délibération spécifique établira le versement des fonds de concours de chacune des entités co-financeurs.

Cette convention de financement prendra en compte à travers une clause de révision, la situation réelle de l'activité de l'atelier. Une première estimation de la répartition, est proposée dans le tableau ci-dessous :

	Situation au 01/01/2017		Prévision 2019	
Ville	61,91 %	2 580 K€	31,47 %	1 312 K€
CAGB	5,67 %	236 K€	36,11 %	1 504 K€
CCAS	2,44 %	102 K€	2,44 %	102 K€
SYBERT	0,25 %	10 K€	0,25 %	10 K€
Eau et assainissement	8,29 %	345 K€	8,29 %	345 K€
Déchets	21,44 %	893 K€	21,44 %	893 K€

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux et l'enveloppe prévisionnelle,
- autoriser M. le Maire à signer la convention de financement entre la Ville, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le CCAS et le SYBERT.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant



Nicolas BODIN,
Deuxième Adjoint.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 24 MARS 2017

